# Délibération n°230061

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Etaient présents: Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jean-Pierre TORAN, Jennifer RENAUDIN, Bruno VICTORIA, Pascale KHAMNOUTHAY, Audrey FOULQUIER, Aurélien MAZZONI, Céline TAFELSKI, Michel CUPOLI

Absents: Jean-Marc NADAL (pouvoir donné à Jean-Pierre DEMNI), Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU)

Secrétaire de séance : Agnès BRU

Date de la Convocation : le 12/12/2023 Date d'Affichage : le 12/12/2023

Date de mise en ligne de la délibération : le 20/12/2023

| Nombre de Conseillers : 19 | Abstentions: 0  |  |  |  |  |
|----------------------------|-----------------|--|--|--|--|
| Présents : 17              | Vote pour : 19  |  |  |  |  |
| Votants: 19                | Vote contre : 0 |  |  |  |  |

#### Objet de la délibération :

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS : REMPLACEMENT DE TOUTES LES CHAISES DE PRIMAIRE DE L'ECOLE Annule et remplace la délibération n°230046 du 25 septembre 2023

Monsieur Le Maire expose :

Suite à une erreur matérielle (sur les montants annoncés) dans la délibération du 25 septembre, il y a lieu de redélibérer.

Après un diagnostic réalisé avec la directrice de l'école Marie-Louise Puech-Milhau, il a été décidé de remplacer toutes les chaises de primaire de l'école car elles étaient trop usées. Le montant total de cet achat est de 4 849 € HT.

Il est proposé de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois d'un montant de 2 424 €, soit 50% ce cette dépense.

#### Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

VU l'article L5216-5 VI du code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n° DEL2022\_001 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois relative au dispositif de fonds de concours en faveur des communes 2022-205.

### APPROUVE le projet et le plan de financement suivant :

| DEPENSES |            |             | RECETTES          |             |            |
|----------|------------|-------------|-------------------|-------------|------------|
| Libellé  | Montant HT | Montant TTC | Libellé           | Pourcentage | Montant    |
| Travaux  | 4 849.00 € | 5 818.80 €  | Fonds de concours | 50%         | 2 424.00 € |
|          |            |             | Autofinancement   | 50 %        | 2 425.00 € |
| TOTAL    | 4 849.00 € | 5 818.80 €  | TOTAL             |             | 4 849.00 € |

- **SOLLICITE** un fonds de concours de 2 424 € auprès de la Communauté d'Agglomération ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs aux subventions.

Certifié conforme au registre. Fait à LE SEQUESTRE, le 18 décembre 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.

Le Maire, Gérard POUJADE

La secrétaire de séance, Agnès BRU

Bu